

## Le mot du maire.

*L'approche des fêtes de Noël me semble être une période propice pour mener une réflexion sur les actions et les projets que le conseil municipal a réalisés et élaborés depuis le début de l'année 1997. Une multitude de dossiers ont été traités ou sont en train de l'être, tous méritent d'être débattus lors de notre traditionnelle réunion publique de début d'année, toutefois je souhaite donner quelques informations sur des dossiers particuliers.*

*Les dossiers les plus urgents et les plus sensibles que nous ayons eu à aborder, sont sans aucun doute l'installation d'un colombarium et l'agrandissement du cimetière. Nous tenons à remercier les familles Arnathaud, Delean-Nicollin, Laruaz et Vaglio pour leur gentillesse et leur compréhension qui nous ont permis de mener à bien ces dossiers délicats. Les travaux de mise en place du colombarium et l'agrandissement du cimetière pourront débiter en 1998.*

*Comme vous pourriez le lire dans le "compte Rendu sommaire des séances" le Conseil Municipal n'a effectué aucune augmentation, ni variation des taux d'imposition, de la tarification de l'eau, des ordures ménagères, et des tarifs de location de la salle polyvalente pour 1998.*

*En ce qui concerne l'aire de loisirs, les travaux de terrassement, effectués par l'entreprise Cohendet, en juillet, n'ont pas été suivis par la pose de matériel d'équipement. Nous avions prévu d'équiper cette aire de loisirs par nos propres moyens. Mais les directives sur la sécurité des aires de loisirs ouvertes au public mises en place en juillet 1997 par "Jeunesse et Sports" nous ont obligés à revoir notre projet. Nous allons donc choisir du matériel agréé et le faire installer dans le respect des nouvelles normes de sécurité.*

*Dans le but d'assurer une possibilité d'appel des secours depuis le plateau de Dran, le conseil municipal a décidé l'installation d'un téléphone portable au chalet de Crêt St Germain. Ce téléphone est à la disposition du public pour les appels d'urgence, pendant la période de présence des alpagistes.*

*La commission fleurissement a décidé de décerner un prix d'encouragement pour les habitants de la Balme de Thuy. Ce prix sera remis aux intéressés lors de la réunion publique du 23 janvier, chacun sera averti par courrier.*

*Dans le bulletin communal, il ne nous est pas possible d'aborder et d'expliquer dans le détail tous les dossiers traités pendant l'année. Nous vous invitons à venir discuter avec nous des réalisations et des projets en cours lors de la réunion publique du vendredi 23 Janvier 1998, en attendant cette rencontre, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël, ainsi qu'une bonne et heureuse année 1998.*

*Christian Deroussin*